

ECO CAMPUS DU BATIMENT GRAND PARIS

2, allée Jules Gravereaux

94400 VITRY-SUR-SEINE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS AU 31/12/2025

ECO CAMPUS DU BATIMENT GRAND PARIS

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

Siège social : 2, allée Jules Gravereaux

94400 VITRY-SUR-SEINE

RCS PARIS 799 055 546

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS AU 31/12/2025

Aux Adhérents,

- **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association ECO CAMPUS DU BATIMENT GRAND PARIS relatifs à l'exercice clos le 31/12/2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine à la fin de cet exercice.

- **Fondement de l'opinion**

- **Référentiel d'audit :**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

- **Indépendance :**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2025 à la date d'émission de notre rapport.

- **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

- **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'association relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association ECO CAMPUS DU BATIMENT GRAND PARIS à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Bureau.

- **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci. Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 12 mars 2026

CABINET AUDITEC
représenté par Ghislain HERY
Commissaire aux comptes

Ghislain HERY

✓ Certifié par  yousign

Bilan Actif

		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Concessions brevets droits similaires	86 022	75 469	10 553	13 865
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, mat. et outillage indus.	4 530 142	1 890 826	2 639 316	3 534 582
	Autres immobilisations corporelles	4 339 239	1 008 300	3 330 939	3 602 077
	Immobilisations grevées de droits				
	Immobilisations en cours				11 776
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations	4 825		4 825	4 825
	Créances rattachées à des participations	22 763 734		22 763 734	23 896 038
	Autres titres immobilisés				
	Prêts	16 283		16 283	39 724
	Autres immobilisations financières	218		218	218
TOTAL (I)		31 740 463	2 974 595	28 765 869	31 103 106
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements	88 470		88 470	25 007
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances usagers et comptes rattachés	1 690 377	177 206	1 513 171	2 457 079
	Autres créances	82 427		82 427	706 412
COMPTES DE REGULARISATION	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	4 012 082		4 012 082	700 844
	DISPONIBILITES	409 825		409 825	698 863
	Charges constatées d'avance	121 045		121 045	92 159
	TOTAL (II)	6 404 226	177 206	6 227 021	4 680 365
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)				
	Primes de remboursement des obligations (IV)				
	Ecart de conversion actif (V)				
TOTAL ACTIF (I à VI)		38 144 690	3 151 801	34 992 889	35 783 470
(1) dont droit au bail					
(2) dont à moins d'un an				218	218
(3) dont à plus d'un an				20 106	20 106
ENGAGEMENTS RECUS					
Legs nets à réaliser : - acceptés par les organes statutairement compétents					- autorisés par l'organisme de tutelle
Dons en nature restant à vendre					

Bilan Passif

		31/12/2025	31/12/2024
Fonds associatifs	Fonds propres		
	Fonds associatifs sans droit de reprise		
	Dont legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés, subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables		
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves		
	Report à nouveau	2 148 850	1 341 398
	Résultat de l'exercice	1 528 717	807 452
	Total des fonds propres	3 677 567	2 148 850
	Autres fonds associatifs		
	Fonds associatifs avec droit de reprise		
Provisions	- Apports		
	- Legs et donations		
	- Subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables		
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs		
	Droits des propriétaires		
	Ecarts de réévaluation		
	Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	20 537 485	21 396 238
	Provisions réglementées		
	Total des autres fonds associatifs	20 537 485	21 396 238
	Total des fonds associatifs	24 215 052	23 545 088
Fonds dédiés	Provisions pour risques	1 344 328	1 527 059
	Provisions pour charges	82 956	92 732
DETTE (1)	Total des provisions	1 427 283	1 619 791
DETTE (1)	Sur subventions de fonctionnement		
	Sur dons manuels affectés		
	Sur legs et donations affectés		
	Total des fonds dédiés		
	DETTE FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	2 643 499	2 889 285
	Emprunts et dettes financières divers	4 000 000	4 000 000
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
DETTE (1)	DETTE D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	604 842	1 759 773
	Dettes fiscales et sociales	991 368	870 675
	DETTE DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	92 170	125 124
	Produits constatés d'avance	1 018 675	973 735
	Total des dettes	9 350 554	10 618 591
	Ecarts de conversion passif		
TOTAL PASSIF		34 992 889	35 783 470
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		1 528 716,86	807 452,39
(1) Dont à moins d'un an		2 971 681	3 982 351
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		1 392	1 265
ENGAGEMENTS DONNES			

Compte de Résultat

		31/12/2025	31/12/2024
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises, de produits fabriqués		
	Prestations de services	8 695 096	7 596 567
	Productions stockée		
	Production immobilisée	63 900	165 222
	Subventions d'exploitation	2 373 083	2 482 671
	Dons	4 244	106 360
	Cotisations		
	Legs et donations		
	Autres produits de gestion courante	12 835	8 777
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges	112 349	128 264
	Autres produits		
	Total des produits d'exploitation	11 261 507	10 487 861
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats	291 477	285 627
	Variation de stock	(63 463)	(25 007)
	Autres achats et charges externes	4 408 284	4 943 088
	Impôts, taxes et versements assimilés	359 374	195 551
	Rémunération du personnel	2 830 516	2 497 950
	Charges sociales	1 270 182	1 110 265
	Subventions accordées par l'association		
	Dotation aux amortissements et dépréciations	938 624	958 818
	Dotation aux provisions		
	Autres charges	4 962	3 641
	Total des charges d'exploitation	10 039 957	9 969 934
	1 - RESULTAT COURANT NON FINANCIER	1 221 550	517 928
Charges financières Produits financiers	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Intérêts et produits financiers	540 746	796 478
	Dotation aux amortissements et aux dépréciations		
	Intérêts et charges financières	113 088	71 337
	2 - RESULTAT FINANCIER	427 658	725 142
	3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (1 + 2)	1 649 208	1 243 069
	Produits exceptionnels	324 659	69 542
	Charges exceptionnelles	315 167	314 216
	4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL	9 491	(244 674)
	Impôts sur les sociétés	129 982	190 943
	(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs		
	(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées		
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	TOTAL DES PRODUITS	12 126 912	11 353 882
	TOTAL DES CHARGES	10 598 195	10 546 430
	EXCEDENT ou DEFICIT	1 528 717	807 452
	PRODUITS		
	Bénévolat		
	Prestations en nature		
	Dons en nature		
	CHARGES		
	Secours en nature		
	Mise à disposition gratuite de biens et services		
	Personnel bénévole		

ANNEXE

Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence. Ils ont été établis conformément aux dispositions du Plan Comptable Général et en particulier les règlements de l'Autorité des Normes Comptables rappelés ci-dessous :

- Règlement de l'Autorité des Normes comptables n° 2022-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels,
- Règlement de l'Autorité des Normes comptables n° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif et le n° 2020-08 qui est venu le compléter.

Le bilan de l'exercice présente un total de 34 992 889 euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total produits de 12 126 912 euros et un total charges de 10 598 195 euros, dégageant ainsi un résultat de 1 528 717 euros.

L'exercice considéré débute le 01/01/2025 et finit le 31/12/2025.
Il a une durée de 12 mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Présentation de l'activité

L'Association « Eco-Campus du Bâtiment - Grand Paris » a été créée le 13 Juillet 2013 à l'initiative de la Chambre Syndicale des Entreprises d'Equipeement Electrique (CSEEE), le Syndicat des Entreprises de Génie Climatique et de Couverture Plomberie (GCCP), de la Fédération Compagnonnique des Métiers du Bâtiment (FCMB) et de la Fédération Française du Bâtiment Grand Paris (FFB Grand Paris).

Elle a pour objet l'organisation, la promotion et la mise en œuvre du projet Eco-Campus du Bâtiment à Vitry sur Seine et, à ce titre, elle a la gestion et la coordination de l'Organisme Gestionnaire.

Le 21 février 2017, la Fédération Compagnonnique des Métiers du Bâtiment (FCMB) quitte l'Association pour se concentrer sur d'autres projets internes. Le 23 Mai 2019, Le Groupement des Entrepreneurs Spécialisés dans le Traitement et l'Embellissement des Surfaces (GESTES) rejoint l'Association en qualité de membre suite à leur intégration dans le projet.

L'Eco-Campus du Bâtiment - Grand Paris a pour vocation d'accueillir et de former les hommes et les femmes dans les métiers du Bâtiment et répondre ainsi aux besoins des entreprises ainsi qu'aux exigences dans le domaine de la construction. Pour se faire, la FFB Grand Paris et les Chambres

Règles et méthodes comptables

Syndicales ont souhaité favoriser la rencontre et l'interface entre les métiers en rassemblant ses CFA dans un même lieu de vie et de transmission. Pour y parvenir, les Chambres Syndicales, appuyés par les financeurs publics, ont rassemblé leur moyens et leurs compétences pour imaginer et construire le Centre de Formation de demain.

L'achèvement des travaux de l'Eco-Campus du Bâtiment Grand Paris a eu lieu le 8 août 2022.

La première rentrée scolaire pour les élèves a eu lieu en septembre 2022.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

Logiciels informatiques	de 01 à 05 ans
Matériel et outillage	de 05 à 10 ans
Agencements, aménagements, installations	de 05 à 20 ans
Matériel de bureau et informatique	de 03 à 05 ans
Mobilier	10 ans

Immobilisations financières

La valeur des immobilisations financières est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires, directement imputable à l'acquisition.

Valeurs mobilières de placement

Les titres cotés ou non cotés sont comptabilisés au prix d'achat.

Les dépréciations apparaissent éventuellement sur certains titres et elles ont été constatées sous forme de provision.

Règles et méthodes comptables

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Stocks et en cours

Les stocks ont été évalués suivant la méthode "premier entré, premier sorti".

Les matières ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Provisions pour risques et charges

Les risques et charges nettement précisées quant à leur objet entraînent la constitution de provisions dans la mesure où les événements connus lors de l'établissement des comptes rendent probable leur réalisation future.

Le poste "provisions pour risques et charges" comprend :

- Une provision au titre de litiges prud'homaux de 44.328 euros,
- Une provision pour litige relatif à la construction de l'ensemble immobilier de Vitry-sur-Seine à hauteur de 1.300.000 euros.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte, non seulement des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise, mais également de ceux qui présentent un caractère exceptionnel eu égard à leur montant.

Règles et méthodes comptables

Evènements postérieurs à la clôture

Néant.

Engagements pris en matière de pensions, retraites, et engagements assimilés

Les engagements au titre de l'indemnité de fin de carrière de la société ont fait l'objet d'une évaluation au 31 décembre 2025 et s'élèvent à 144.806 euros.

Principales caractéristiques retenues :

- Age de départ en retraite : 64 ans,
- Evolution des salaires : 1.5%,
- Taux d'actualisation : 3,70%,
- Taux de charges sociales : 50% cadre, 50% non cadre.

Cet engagement est partiellement couvert par une provision en comptabilité de 82.956 euros au 31 décembre 2025.

Cette provision est issue de l'apport partiel d'actifs de la Chambre d'Apprentissage de l'Electricité, qui appliquait la méthode préférentielle en matière d'engagements retraite. Elle est reprise au gré de son utilisation et du départ des salariés qui la composent.

En conséquence, la reprise de provision sur l'exercice 2025 s'élève à 9.777 euros.

Informations sur le résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel de 9.491 euros se décompose de la manière suivante :

Les produits exceptionnels sont constitués principalement de dettes non appelées par les fournisseurs et soldées à hauteur de 97.600 euros et d'une reprise de provision pour litige prud'homal de 227.059 euros.

Les charges exceptionnelles sont constituées principalement d'une provision pour litige prud'homal à hauteur de 44.328 euros, de la refacturation de taxe foncière 2024 par la SCI DMP de 148.104 euros et de charges exceptionnelles essentiellement liées à des litiges prud'homaux pour 102.889 euros.

Imposition des produits financiers

L'association Eco-Campus est assujettie à l'impôt sur les sociétés au taux de 24% sur ses produits financiers.

Montant des produits financiers 2025 = 541.590 euros.

Impôt sur les produits financiers 2025 = 541.590 euros x 24% = 129.982 euros.

Immobilisations

Règlement ANC 2022-06

Règlement ANC 2022-06		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres	86 022					86 022
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	86 022					86 022
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agencement						
	Instal technique, matériel outillage industriels	4 880 196		(33 834)	316 220		4 530 142
	Instal., agencement, aménagement divers	3 008 225		85 709			3 093 933
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	1 243 674		1 632			1 245 306
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours	11 776			11 776		
	Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	9 143 871		53 506	327 996		8 869 381	
FINANCIERES	Participations	4 825					4 825
	Créances rattachées à des participations	23 896 038		1 323 597		2 455 901	22 763 734
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières	39 942				23 441	16 501
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	23 940 805		1 323 597		2 479 342	22 785 060
TOTAL		33 170 698		1 377 103	327 996	2 479 342	31 740 463

Amortissements

Règlement ANC 2022-06

		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
			Dotations	Diminutions	
Règlement ANC 2022-06					
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles	72 157	3 312		75 469
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	72 157	3 312		75 469
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre				
	sur sol d'autrui				
	instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels	1 345 614	552 895	7 683	1 890 826
	Autres Instal., agencement, aménagement divers	67 968	154 401	378	221 991
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau, mobilier	581 853	204 456		786 309
	Emballages récupérables et divers				
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 995 436	911 752	8 061	2 899 126
TOTAL		2 067 593	915 064	8 061	2 974 595

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires

	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et aut	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et aut	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
sur sol d'autrui							
instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agenct aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

Provisions

Règlement ANC 2022-06

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2025
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges	1 527 059	44 328	227 059	1 344 328
	Pour garanties données aux clients				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires	92 732		9 777	82 956
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	1 619 791	44 328	236 835	1 427 283
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients	279 778	3 666	106 239	177 206
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	279 778	3 666	106 239	177 206
TOTAL GENERAL		1 899 569	47 994	343 074	1 604 489
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles			44 328	112 349 227 059	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

Créances et Dettes

Règlement ANC 2022-06		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations	22 763 734		22 763 734
	Prêts	16 283		16 283
	Autres immobilisations financières	218	218	
	Clients douteux ou litigieux	20 106		20 106
	Autres créances clients	1 670 272	1 670 272	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	2 175	2 175	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	38 062	38 062	
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	2 876	2 876	
	Groupe et associés			
	Débiteurs divers	39 314	39 314	
	Charges constatées d'avance	121 045	121 045	
	TOTAL DES CREANCES	24 674 084	1 873 961	22 800 123
	Prêts accordés en cours d'exercice			
	Remboursements obtenus en cours d'exercice	23 441		
	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

		31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine	1 392	1 392		
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine	2 642 107	263 235	1 162 259	1 216 614
	Emprunts et dettes financières divers	4 000 000		4 000 000	
	Fournisseurs et comptes rattachés	604 842	604 842		
	Personnel et comptes rattachés	263 510	263 510		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	405 933	405 933		
	Impôts sur les bénéfices	300 822	300 822		
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	21 103	21 103		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés				
	Autres dettes	92 170	92 170		
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance	1 018 675	1 018 675		
	TOTAL DES DETTES	9 350 554	2 971 681	5 162 259	1 216 614
	Emprunts souscrits en cours d'exercice				
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	245 371			
	Emprunts dettes associés (personnes physiques)				

Engagements financiers

	31/12/2025	Engagements financiers donnés	Engagements financiers reçus
Effets escomptés non échus			
Avals, cautions et garanties Caution sur emprunt BTP BANQUE : - GESTES - CSEEE - GCCP		93 165 745 322 1 912 684 2 751 171	93 165 745 322 1 912 684 2 751 171
Engagements de crédit-bail			
Engagements en pensions, retraite et assimilés			
Autres engagements Intérêts dus sur emprunt : - à mois d'un an : - de un an à cinq ans : - à plus de cinq ans : Partiellement couvert par un SWAP de taux.		76 958 224 453 70 888 372 299	
Total des engagements financiers (1)		3 123 470	2 751 171
(1) Dont concernant : Les dirigeants Les filiales Les participations Les autres entreprises liées		2 751 171	2 751 171

Effectif moyen

31/12/2025	Interne
------------	---------

EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE		
	Cadres & professions intellectuelles supérieures	14
	Professions intermédiaires	8
	Employés	39
	Ouvriers	
	TOTAL	61

Produits à recevoir

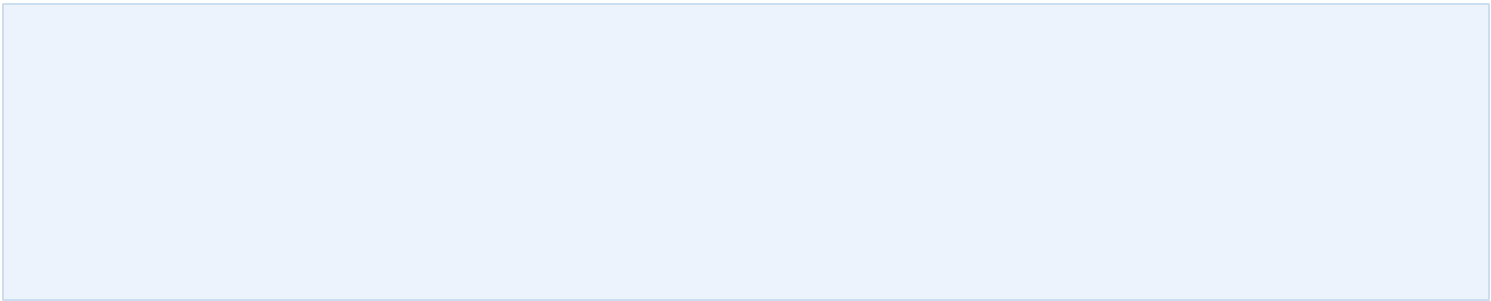
Règlement ANC 2022-06		31/12/2025
Total des Produits à recevoir		1 119 577
Créances rattachées à des participations Int courus sur creances rattachees a part.	528 002	528 002
Autres créances clients Clients - factures a etablr	563 454	563 454
Autres créances Fournisseurs - avoirs a recevoir Etat - Taxe sur les salaires Aide apprentis pc dossiers refusés Produits à recevoir	17 472 2 876 500 7 273	28 121

Charges à payer

Règlement ANC 2022-06		31/12/2025
Total des Charges à payer		632 407
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		7 218
Int.courus / emp.éts crédit	5 826	
Agios a payer	1 392	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		207 361
Fournisseurs - factures non parvenues	207 361	
Dettes fiscales et sociales		395 136
Personnel - dettes s/congés à payer	235 149	
Prov. s/primes	25 200	
Organismes sociaux - charges s/congés à payer	122 943	
Prov. s/charges primes	11 844	
Autres dettes		22 692
Clients - avoirs a etablr	22 692	

Charges et Produits constatés d'avance

	31/12/2025	Charges	Produits
Charges et Produits d'EXPLOITATION		121 045	1 018 675
Charges et Produits FINANCIERS			
Charges et Produits EXCEPTIONNELS			
TOTAL		121 045	1 018 675



Honoraires des Commissaires aux Comptes

31/12/2025	31/12/2024	%	%	31/12/2025	31/12/2024	%	%

Honoraires des commissaires aux comptes certifiant les comptes

Honoraires afférents à la certification des comptes	16 000	16 000	100,00	100,00				
Honoraires afférents à la certification des informations en matière de durabilité (*)								
Honoraires afférents aux services autres que la certification des comptes et la certification des informations en matière de durabilité								
Total	16 000	16 000	100,00	100,00				

(*) pour les missions prévues au II de l’article L.821-54 du code de commerce

Honoraires des commissaires aux comptes (CAC) ne certifiant pas les comptes et des Organismes tiers indépendants (OTI) pour la certification des informations en matière de durabilité

Honoraires des commissaires aux comptes (CAC) ne certifiant pas les comptes et des Organismes tiers indépendants (OTI) pour la certification des informations en matière de durabilité (*)						
--	--	--	--	--	--	--

(*) pour les missions prévues au II de l’article L.821-54 du code de commerce pour les commissaires aux comptes et à l’article L.822-24 du code de commerce pour les OTI »

Variation des Fonds Propres

	Fonds propres clôture 31/12/2024	Affectation du résultat N-1	Augmentation	Diminution ou consommation	Fonds propres clôture 31/12/2025
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves					
Autres réserves					
Report à nouveau	1 341 398	807 452			2 148 850
Excédent ou déficit de l'exercice	807 452	(807 452)	1 528 717		1 528 717
Situation nette	2 148 850		1 528 717		3 677 567
Droits des propriétaires					
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	21 396 238		1 100 712	1 959 465	20 537 485
Provisions réglementées					
TOTAL	23 545 088		2 629 429	1 959 465	24 215 052

Les augmentations de subventions d'investissement se composent des éléments suivants :

- Subventions CCCA-BTP :
 - Projet E-Maxpé : 365.382 euros,
 - Projet Eco Max : 321.242 euros,
 - Projet Eco Parcours : 342.097 euros
 - Projet Mansart : 58.472 euros,
- Subventions Constructys : 13.519 euros.

Les diminutions correspondent à la reprise de ces subventions au même rythme que les investissements et frais qu'elles ont financés.